

INTERVIEW ME JUSTINE CAILLAUD

Maître Justine CAILLAUD est récemment devenue avocate. Elle exerce à Bordeaux au sein du Cabinet VALLIES, et a accepté de nous livrer ses impressions sur la profession et ses particularités.

Pouvez-vous décrire la profession d'avocat en 3 mots ?

Il est difficile de répondre : ce serait sans doute un peu réducteur, tant la profession est riche et regroupe beaucoup de choses.

Quel parcours universitaire avez-vous suivi pour devenir avocat ?

J'ai suivi une licence de droit général à la faculté de Bordeaux, et un Master 1 qui s'appelait à l'époque Droit pénal et carrières judiciaires. J'ai pu étudier le droit pénal dans tous ses aspects, le contentieux judiciaire, la procédure en France, en Europe et à l'international. Ensuite, j'ai fait un Master 2 Droit pénal approfondi en option recherche, et j'ai rédigé un mémoire en droit de la peine, sur les mesures de sûreté. Puis j'ai suivi la préparation du CRFPA proposée par l'IEJ de Bordeaux, sans prépa privée.

À quel moment et pourquoi avez-vous décidé de devenir avocat ?

Pendant longtemps, je ne savais pas exactement ce que je voulais faire. J'ai voulu devenir commissaire de police, puis magistrat du parquet pendant une période. L'avocature m'a toujours intéressée aussi, et j'ai fait mon choix en M2, à l'occasion d'un stage dans un gros cabinet d'avocats pénalistes.

J'ai été passionnée par le quotidien, l'implication dans les dossiers. J'ai aussi été attirée par ce métier car il offre une vraie liberté et de l'indépendance.

Quels conseils donneriez-vous à nos lecteurs qui sont en train de préparer l'examen d'entrée à l'école des avocats ?

D'abord, se ménager du temps de repos, et être très organisé. C'est comme un marathon, il faut aussi savoir s'aérer l'esprit. Pendant mon année de préparation, j'ai eu la chance d'être chargée de TD. Si c'est possible, c'est une bonne chose : cela apprend à parler à un auditoire, à expliquer le droit à des étudiants, voire à vulgariser le propos, pour être clair.

Sur le mode de révision, cela dépend vraiment des étudiants. Certains ont besoin d'une prépa privée pour avoir un cadre. En fait, il faut cerner ses propres qualités et défauts. Il ne faut pas mettre de côté les matières où on est à l'aise et où on a des connaissances au profit de celles pour lesquelles on a plus de difficulté et qui nous paraissent mériter plus de travail. En travaillant les domaines que l'on maîtrise déjà bien, en faisant beaucoup de cas pratiques notamment, on peut espérer de bonnes notes, voire d'excellentes notes au CRFPA dans ces matières, qui compenseront éventuellement une matière dans laquelle on a toujours eu plus de difficultés.

Les entraînements sont essentiels, mettre en pratique nos connaissances selon l'exercice qui sera demandé au CRFPA. Si l'on sait qu'on aura un cas pratique dans une matière, il faut réviser cette matière en fonction de cet exercice : pour chaque règle de droit qu'on apprend, se poser la question de comment l'examinateur va vérifier la connaissance de cette règle à travers un cas pratique, quelle mise en situation concrète pourrait nous être posée dans ce cas pratique (pour cela, les annales des années précédentes sont un bon support de révision).

Il est aussi important de suivre l'actualité. Le Grand oral est un moment de fatigue, après les écrits, donc si on a bien suivi l'actualité toute l'année, l'appréhension de l'oral sera un peu diminuée.

On entend parfois qu'il faut choisir sa spécialité au CRFPA de façon "stratégique" : qu'en pensez-vous ?

Je pense qu'il faut se méfier des stratégies de choix de spécialité. Je déconseille vivement de faire son choix selon les ouï-dire de quotas ou de difficulté d'une matière par rapport à une autre. La difficulté d'une matière peut varier d'une année à une autre, et il n'y a pas de quotas de sélection sur les spécialités.

Selon moi, il est important de prendre une matière où on a déjà des connaissances pour éviter de s'ajouter une charge de travail supplémentaire. Choisir une spécialité qui ne correspond pas à notre cursus universitaire, c'est s'imposer de découvrir et d'acquérir les bases d'une branche du droit pour un examen qui est déjà sélectif. Pour moi, c'est partir 100 m derrière les autres sur une piste de course.

On peut plus facilement obtenir de très bonnes notes dans une matière où on a déjà des acquis universitaires, peu importe l'étendu du programme de cette matière par rapport à celui d'une autre. Il faut capitaliser ces acquis et connaissances.

D'ailleurs, le choix de la spécialité au CRFPA n'a pas d'impact ensuite sur les candidatures dans les cabinets. On ne m'a jamais demandé dans quelle matière j'ai passé le CRFPA. Les recruteurs demandent par contre la spécialité du Master.

Comment se déroule la formation à l'école des avocats ?

Elle dure 1 an et demi (18 mois). Il y a 6 mois de cours à l'École des Avocats (EDA). Depuis 2 ans je crois à Bordeaux, ils ont organisé les cours sur la moitié de la semaine, avec une réparation par spécialité. Donc on a cours 2 jours et demi en début ou en fin de semaine, avec la possibilité de faire un stage ou de travailler en parallèle sur le reste de la semaine. Pendant cette période, il y a quelques cours théoriques sur toutes les branches du droit, peu importe la spécialité choisie à l'École, pour avoir une base dans différentes matières. Il y a aussi des cours de plaidoirie, d'éloquence, des colloques organisés, des cours de déontologie, que l'on découvre à l'EDA.

Ensuite, il y a 6 mois de Projet Pédagogique Individuel (PPI), ce qui représente 6 mois de stage dans une structure ou entreprise, qui ne soit pas un cabinet d'avocats mais en lien avec les professions juridiques. Il peut s'agir d'une association, du service juridique d'une entreprise, d'un stage en juridiction, ou au commissariat. Il est aussi possible de les faire à l'École Nationale de la Magistrature, de suivre les cours (partenariats avec les Écoles). Certains choisissent aussi de le faire dans un cabinet d'avocats à l'étranger.

De mon côté, j'ai effectué mon PPI au service juridique de la Caisse des dépôts et consignations. J'étais chargée du pôle pénal, qui concerne les fraudes sociales sur des prestations versées par cette Caisse, et les fraudes sur la retraite. Je m'occupais de toutes les fraudes, et j'étais en lien avec des avocats représentant la Caisse pour le dépôt de plaintes. J'étais aussi chargée du pôle civil, où je m'occupais notamment d'action en restitution de l'indu, donc ce sont des hypothèses où des prestations sociales avaient été versées de manière indue, il ne s'agissait pas de fraudes. Là aussi, j'étais en lien avec des avocats. On essayait de négocier, et si la personne ne restituait pas l'argent, nous lancions une action en justice. J'étais basée à Bordeaux, mais en lien avec des avocats dans toute la France.

Pendant les 6 derniers mois d'École, il faut effectuer un stage final en cabinets d'avocats, et là, on est vraiment impliqué dans la vie du cabinet. A priori, ils savent que nous sommes en fin de formation donc souvent, nous avons la possibilité de plaider, de conclure des dossiers, voire de travailler un peu sur la gestion du cabinet.

Enfin, on passe le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) qui est un examen de sortie. Il y a une épreuve écrite (rédaction d'acte, soit juridique soit judiciaire) et des épreuves orales (déontologie, plaidoirie et langue vivante). Nous devons également remettre nos rapports de stage (PPI et stage final) et les soutenir à l'oral.

Quand avez-vous prêté serment ?

Récemment ! Le 8 décembre 2020, à la Cour d'appel de Bordeaux. C'était une étape importante, d'entrée dans la profession, mais aussi l'engagement solennel de respecter les valeurs de la profession.

Où et dans quelles conditions exercez-vous aujourd'hui ?

J'exerce à Bordeaux, en collaboration libérale dans un cabinet d'avocats (Cabinet VALLIES). Nous travaillons en binôme dans ce cabinet, et nous partageons les locaux avec d'autres avocats. Nous travaillons en majorité sur du contentieux de droit pénal, mais aussi dans d'autres branches, comme le droit de la famille. Nous intervenons aussi pour des mineurs sur des problèmes relevant du droit pénal ou de l'assistance éducative. Ce sont des dossiers à long suivi. Nous travaillons aussi sur du droit commercial, et un peu de droit de la construction.

J'ai choisi une structure d'exercice à taille humaine car je souhaitais une réelle collaboration au sens commun du terme. J'apprends beaucoup auprès de Me Selim VALLIES et nous échangeons sur tous les dossiers du Cabinet sans exception. C'est une plus-value pour les Clients d'avoir deux avocats qui réfléchissent sur leur dossier. De notre côté, cela permet aussi de remettre en question nos certitudes, de confronter nos analyses, ce qui est très stimulant.

Quelles sont les particularités de la collaboration ?

Il existe deux types de collaboration : la collaboration libérale et la collaboration salariée. Dans la majorité des cas, elle est libérale.

Il s'agit d'un statut particulier, qui est libéral donc on n'est pas salarié du cabinet. Il n'y a pas de lien direct de subordination que peuvent avoir les salariés envers l'employeur. On reste un entrepreneur individuel. D'ailleurs, on peut en parallèle du travail effectué pour le cabinet développer sa clientèle personnelle, mais certains temps de l'activité sont consacrés au traitement des dossiers du cabinet.

La collaboration libérale est le mode d'exercice le plus courant chez les avocats qui débutent. Le travail pour le cabinet garantit une activité certaine (avec une rétrocession d'honoraires tous les mois).

Il est délicat de se créer une clientèle au début. Sans collaboration, c'est plus compliqué, il faut tout de suite trouver des locaux, gérer les charges etc. La collaboration libérale permet cette rétrocession d'honoraires, mais aussi de ne pas payer de loyer les premières années, et de pouvoir bénéficier d'une fourniture de matériel.

Il existe aussi de jeunes avocats qui se lancent directement dans la création de leur cabinet.

Il est également possible d'avoir une collaboration salariée, mais c'est plus rare. Cela offre tous les avantages du salariat, mais il existe alors un lien de subordination avec l'employeur ». La collaboration libérale garantit une certaine indépendance.

Avez-vous une dominante dans l'exercice de votre profession ?

Oui, le droit pénal : le cabinet exerce principalement dans ce domaine. J'ai aussi fait ce choix en raison de ma formation à l'université. Je travaille le droit pénal dans toutes ses composantes (droit pénal des affaires, de la presse, des mineurs), du côté de la défense comme des victimes.

On entend souvent dire qu'exercer en droit pénal offre peu de débouchés/comporte un risque de précarité financière. Qu'en pensez-vous ?

La précarité existe, surtout chez les jeunes avocats de manière générale. Cette précarité existe-t-elle dans le droit pénal plus que dans d'autres branches ? Je n'en suis pas certaine .

Il existe dans certains cabinets une sorte de tabou à parler de la facturation. Surtout, nous ne sommes pas réellement formé à facturer, on apprend avec l'expérience. Il peut donc être difficile au début de savoir comment et combien facturer le Client. C'est pourquoi il faut essayer, quand cela est possible, d'interroger son maître de stage sur la question en stage final, pour être au moins sensibilisé à la facturation, à partir de dossiers concrets. Je me suis rendue compte en stage final que j'avais tout à apprendre sur la question, alors que c'est essentiel dans une profession libérale ! Toutes nos heures de travail ne peuvent pas être facturées de la même façon, tous les clients ne peuvent pas être facturés de la même façon non plus.

En droit pénal, on est confronté à une clientèle qui vit parfois dans une précarité importante, avec de vraies difficultés à payer. Cela ne dépend pas uniquement de leurs ressources, mais parfois aussi de leur situation, s'ils sont en détention par exemple. Ce sont des situations propres au droit pénal, elles sont une réalité.

Mais ce n'est pas une fatalité. Beaucoup d'avocats, même des jeunes avocats, ont un esprit entrepreneur. Il faut trouver les leviers pour développer sa clientèle et son activité, par exemple en développant en parallèle du droit pénal une activité de « niche ».

Il y a chez les avocats une idée d'humanité, qui a une résonance particulière en droit pénal. En plus, on peut parfois avoir peur de perdre le client si la facture est estimée trop élevée. On se montre parfois mesuré dans la facturation, pour garder le Client qui apportera d'autres dossiers, ou dont le dossier est intéressant. Mais il faut quand même trouver un équilibre. D'abord notre travail a une réelle valeur. Ensuite, il faut pouvoir vivre et assumer les charges courantes du Cabinet. Il faut donc trouver la juste mesure entre ces différents impératifs.

Pensez-vous qu'il est plus difficile pour un jeune avocat d'exercer en région parisienne ?

En ce qui me concerne, je n'ai qu'une expérience bordelaise.

Je sais qu'il y a beaucoup d'avocats à Paris qui partagent des locaux, qui ont juste un bureau pour recevoir les clients et qui travaillent depuis chez eux le reste du temps.

Paris offre de belles opportunités pour les jeunes, mais les conditions d'exercice sont très différentes. Je connais de jeunes confrères en collaboration dans de grosses structures parisiennes, avec de gros dossiers. En province, les structures sont généralement plus petites, mais présentent l'avantage de pouvoir suivre les dossiers de A à Z. Les missions sont sans doute plus compartimentées sur de grosses structures.

Mais tout cela vient d'échos de certains confrères, je n'ai pas d'expérience à Paris à titre personnel.

Comment décririez-vous une journée ou une semaine "type" ?

Il n'y en a pas ! C'est l'une des richesses de ce métier : toutes les journées sont très différentes. Malgré les plannings, il y a toujours des urgences et des imprévus.

Toutefois, des missions reviennent en permanence. Il y a un temps pour étudier les dossiers, rédiger des actes et des conclusions, mais aussi un temps pour les démarches, qui sont nombreuses au quotidien, soit pour l'avocat lui-même, soit pour les clients, soit pour le tribunal, ou encore des démarches purement administratives, c'est-à-dire liées à l'activité (démarches avec l'Ordre des avocats, ou pour percevoir l'aide juridictionnelle par exemple).

Il y a évidemment **les audiences, qui peuvent prendre du temps.** On peut être convoqué à 14 heures et passer à 19 heures. Il faut savoir s'adapter. Au tribunal, il y a de longs moments d'attente qu'il faut essayer d'exploiter, soit en accomplissant les démarches liées au tribunal soit en travaillant sur son ordinateur en attendant de plaider.

Il y a aussi toute la partie "**gestion de l'activité**", où il faut consacrer du temps à la facturation ou encore à la communication.

Bien sûr, il y a beaucoup de rendez-vous avec les clients, et c'est une partie riche du métier : **la rencontre du justiciable au quotidien.** On se nourrit des vies de chacun, et cela alimente le dossier. De cette façon, on peut réellement expliquer au juge la réalité de la vie des clients.

Quels sont selon vous les avantages et les inconvénients de la profession ?

Avantages : Cette richesse. Les journées ne se ressemblent pas, ce qui me plaît beaucoup. Il est rare de passer une journée entière à son bureau. On est confronté à des urgences au quotidien, ce qui est parfois fatiguant, mais cela évite la routine. Les avantages sont aussi l'indépendance, qui va avec le côté libéral : cela implique de s'organiser comme on le souhaite, sans lien de subordination.

C'est un métier passionnant, qui prend aux tripes. On est dévoué à la défense des intérêts du client.

Inconvénients : Le revers de la médaille de tous ces avantages : cela peut être fatiguant. L'implication est telle qu'il est parfois difficile de décrocher. Il y a aussi les difficultés propres aux métiers de la Justice, qui a ses lourdeurs, ses lenteurs. Les avocats doivent s'adapter à leurs interlocuteurs, à leurs propres contraintes et à leurs besoins : les magistrats, les greffiers, les clients... Il y a donc des contraintes liées aux interlocuteurs. Sinon je ne vois pas beaucoup d'autres inconvénients.

Cette profession permet-elle selon vous de bénéficier d'une "vie privée" et d'horaires fixes ?

Des horaires fixes, il est certain que non. Peut-être pour les avocats qui ne font que du conseil, mais avec le contentieux, il n'y a pas d'horaires fixes. Malgré l'organisation, il y a toujours des imprévus. Il est difficile de gérer le temps de la justice, des audiences, qui est parfois long.

En ce qui concerne la vie privée, oui on peut en avoir une. Il le faut d'ailleurs. L'Homme n'est pas fait que pour travailler ! **Il faut se nourrir de son travail mais aussi de la vie privée, et surtout savoir décompresser.**

Cela demande parfois des efforts, de se rappeler que l'on doit avoir cette vie privée. On s'implique tellement qu'il est parfois difficile de décrocher pour profiter de sa vie privée, familiale, etc. Les Clients nous appellent aussi sur notre temps de repos, le week-end cela arrive.

Quelles sont selon vous les qualités indispensables afin d'exercer cette profession ?

Il y en a beaucoup. Cela dépend aussi du type d'activité : le conseil et le contentieux ne supposent pas les mêmes attentes. **Un bon avocat est dévoué aux intérêts de son client.** Ce dévouement est essentiel.

Il faut aussi **être combatif**. En ce qui concerne le contentieux, c'est un combat pour convaincre le juge, en utilisant les meilleures armes et stratégies pour atteindre cet objectif.

L'indépendance est aussi nécessaire. **La liberté et l'indépendance d'un avocat, qu'elles soient de conscience, matérielle ou intellectuelles, sont essentielles.**

Il est également très important d'**être à l'écoute**. Sur deux dossiers a priori similaires dans les faits, l'exposé au juge peut être différent selon les rencontres avec le client, son passé, son expérience. Il faut bien sûr être à l'écoute de sa volonté, mais aussi de ce qu'est sa vie pour servir correctement ses intérêts devant un tribunal.

Quels conseils donneriez-vous à un étudiant souhaitant devenir avocat ?

Spécifiquement à un étudiant, je lui dirais de faire des stages. On a une vision de ce qu'est le métier lorsqu'on est étudiant, mais il y a aussi une réalité à connaître. Les stages, dans des petites structures notamment, sont intéressants. Cela permet de découvrir le panel des missions de l'avocat et son quotidien.

Il y a une partie d'entrepreneuriat, de gestion de l'activité, qui prend beaucoup de temps, et qui n'est d'ailleurs pas au goût de tous. L'idée est d'avoir connaissance de la réalité du métier. Cela sert aussi en début de carrière, pour commencer à exercer.

Il est très important également de s'intéresser à l'activité judiciaire, à ce que cela implique, aux différents métiers du droit, aux usages au Palais, pour être prêts et savoir dans quoi on se lance. La Justice est une grosse administration, mais pas une administration comme les autres.

Une fois que l'on commence à exercer — ce qui est mon cas — on y est, on a plein de choses à gérer ; et on est souvent atteints par la « peur en débutant ». Il me semble indispensable de s'unir, de se rapprocher d'autres avocats avec plus d'expérience comme d'avocats dans la même situation que soi, prendre contact et poser des questions.

Pour l'instant, avez-vous eu des désillusions concernant la réalité du métier ?

Pas encore ! Peut-être que cela arrivera plus tard, mais pour le moment, je n'en ai eu ni sur mon année de stage au Cabinet VALLIES, ni depuis le début de ma collaboration. Par contre, j'ai réalisé les difficultés auxquelles on est confronté, notamment la facturation.

Et de belles surprises ?

Bien sûr ! Concernant des dossiers sur lesquels j'ai travaillé, la reconnaissance des clients envers le Cabinet. Ce sont de belles surprises, nous considérons que c'est notre travail bien sûr, mais la reconnaissance, c'est évidemment très porteur. Ensuite, la qualité du cabinet que j'ai intégré, et la relation que j'ai avec mon confrère VALLIES. Je commence mon exercice dans les meilleurs conditions possibles, sans appréhension.

Quels sont vos projets pour les années à venir ?

Là je débute, mais cela va commencer par le développement de ma clientèle personnelle. J'ai très envie de beaucoup m'impliquer dans le cabinet où je suis en collaboration, la structure me plaît vraiment. Donc je vais essayer de développer l'activité de ce cabinet, mais aussi de m'épanouir, de prendre confiance en moi, avec de belles réussites sur les dossiers. La collaboration je crois est bien au début, mais n'est pas faite pour perdurer toute une vie. L'objectif reste le développement de sa propre activité, pour ensuite soit s'installer, soit s'associer.

Dans quel sens pensez-vous que la profession est vouée à évoluer dans les décennies à venir ?

La profession a toujours évolué : elle évolue avec la société. Bien sûr, aujourd'hui, il y a des enjeux comme la dématérialisation ou le désencombrement des juridictions, qui ont des impacts à travers les réformes sur l'exercice de la profession d'avocat.

Je pense qu'il va aussi y avoir un combat de la profession pour garder l'oralité, c'est-à-dire la possibilité de plaider et de se faire entendre. Ce combat n'est pas tellement mené contre les magistrats — je ne crois pas qu'ils soient opposés à l'oralité — mais il existe des contraintes. La profession essaiera d'éviter que la suppression des audiences de plaidoirie ne devienne la solution à l'encombrement de la justice.

Ensuite, il va sans doute y avoir une continuité de l'évolution actuelle. Les avocats, il y a une ou deux générations, exerçaient surtout en cabinet individuel. Aujourd'hui, le collectif se développe de plus en plus. Il y a beaucoup d'associations, de partages de locaux, sans doute aussi parce que les charges sont importantes dans les grandes villes. Cette profession est passionnante, prenante et très riche, donc je souhaite qu'elle évolue bien, afin que tous ceux qui souhaitent l'intégrer aient les moyens de s'épanouir.